

# LA SEMAINE JURIDIQUE

## ÉDITION GÉNÉRALE

SUPPLÉMENT AU N° 43-44 - 27 OCTOBRE 2025 ISSN 0242-5777



### Violences de l'intime - Penser et avancer

27 mars 2025

Faculté Jean Monnet - Université Paris Saclay

Journée d'étude organisée par Haritini Matsopoulou et Carole Hardouin-Le Goff

# Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - Supplément au n° 43-44 - 27 octobre 2025

## Violences de l'intime - Penser et avancer

27 mars 2025 - Faculté Jean Monnet - Université Paris Saclay

Journée d'étude organisée par **Haritini Matsopoulou**, professeur de droit à l'université Paris-Saclay, **Carole Hardouin-Le Goff**, directrice des études de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP), l'**Institut Droit, Éthique, Patrimoine** (IDEP) et l'**Institut de criminologie et de droit pénal de Paris** (ICP), sous le haut patronage d'**Alexandra Louis**, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, en partenariat avec **La Semaine juridique, Édition générale**.

### 6016 Allocution d'ouverture

P. 5

→ **Charles Vautrot-Schwarz**, doyen de la Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) – université Paris-Saclay et **Clotilde Coron**, vice-présidente Égalité, Diversité, Inclusion de l'université Paris-Saclay

### 6017 Violences sexuelles et sexistes : la construction d'un édifice de droit

P. 8

→ **Alexandra Louis**, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, rapporteuse des Lois du 3 août 2018 (dite « loi Schiappa ») et du 21 avril 2021 (visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste)

## Partie I - Le bilan des réformes

### I - Le renforcement de l'arsenal répressif

*Sous la présidence d'Agathe Lepage, professeur de droit à l'université Paris-Panthéon Assas*

#### 6018 Le renforcement de l'arsenal répressif en matière de viol : un affaiblissement notionnel constant

P. 13

→ **Emmanuel Dreyer**, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

#### 6019 Le caractère subalterne de l'incrimination d'agressions sexuelles autres que le viol

P. 16

→ **Stéphane Detraz**, maître de conférences à l'université Paris-Saclay

#### 6020 La création, par la loi du 3 août 2018, de nouvelles incriminations (harcèlement sexiste, outrage sexuel ou sexiste, « voyeurisme »)

P. 21

→ **Julie Gallois**, maître de conférences à l'université Paris-Saclay

#### 6021 Le cyberharcèlement et les raids numériques : quelles réponses juridiques ?

P. 26

→ **Myriam Quéméner**, magistrate honoraire, docteur en droit

#### 6022 La pratique policière en matière de violences sexuelles : mythes et contexte professionnel

P. 30

→ **Elen Vuidard**, lieutenant-colonelle de gendarmerie, conseillère coordination territoriale à la délégation interministérielle à l'aide aux victimes

### II. Lutter contre les crimes et délits sexuels commis sur des mineurs

*Sous la présidence de Didier Rebut, professeur de droit à l'université Paris-Panthéon Assas – directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP)*

#### 6023 Lutter contre les crimes et les délits sexuels commis sur des mineurs

P. 36

→ **Carole Hardouin-Le Goff**, maître de conférences en droit privé à l'université Paris-Panthéon Assas, directrice des études de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP)

#### 6024 Violences de l'intime : comment accompagner les mineurs victimes en vue de leur audition ?

P. 39

→ **Laurence Begon-Bordreuil**, magistrate, conseillère juridique auprès de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes

#### 6025 La prescription glissante

P. 43

→ **Haritini Matsopoulou**, professeur de droit à l'université Paris-Saclay

© LexisNexis SA 2025

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits"

## Partie II - Penser l'avenir pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

### I. La consécration législative du contrôle coercitif

*Sous la présidence de Charlotte Dubois, professeur de droit à l'université Paris-Panthéon Assas*

#### 6026 Plus de droit ou plus de justice ? Regards psychosociologiques sur le contrôle coercitif P. 47

→ **Andreea Gruev Vintila**, maîtresse de conférences HDR en psychologie sociale à l'université Paris Nanterre, autrice de l'ouvrage « Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale » et **Benjamin Moron-Puech**, professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles, université Lumière Lyon 2 (CERC RID et Transversales), chercheur associé au Laboratoire de sociologie juridique de l'université Paris-Panthéon-Assas

#### 6027 Penser l'avenir, la consécration législative du contrôle coercitif - Le parcours législatif du contrôle coercitif : un rendez-vous manqué P. 53

→ **Yvonne Muller**, professeur de droit, université Paris Nanterre

#### 6028 Penser l'avenir, la consécration législative du contrôle coercitif - La consécration jurisprudentielle du contrôle coercitif en droit français P. 59

→ **Isabelle Drean-Rivette**, magistrate, présidente de la Commission recherches auteurs du Comité National des Violences Intra Familiales (CNVIF)

#### 6029 Le contrôle coercitif dans les pays de Common Law : avancée significative ou illusion normative ? P. 65

→ **Bruno Ancel**, avocat au barreau de Paris

### II. Faudrait-il redéfinir le viol ?

*Sous la présidence de Jean-Christophe Saint-Pau, professeur à l'université de Bordeaux, Directeur du collège Droit, Science politique, Économie, Gestion*

#### 6030 Paroles d'hommes : nommer et juger le crime sexuel dans les années 1950 P. 71

→ **Nathalie Goedert**, maître de conférences HDR en Histoire du Droit, université Paris-Saclay

#### 6031 Faudrait-il redéfinir le viol ? P. 76

→ **Audrey Darsonville**, professeur de droit, université Paris Nanterre

#### 6032 Faudrait-il redéfinir le viol ? P. 81

→ **Jean-Christophe Saint-Pau**, professeur à l'université de Bordeaux, directeur du collège Droit, Science politique, Économie, Gestion

### LA SEMAINE JURIDIQUE ÉDITION GÉNÉRALE Juris-Classeur Périodique (JCP) 99<sup>e</sup> année

Président-Directeur-Général et Directeur de la publication :  
Eric Bonnet-Maes

Directrice éditoriale :  
Sophie Coin-Deleau

Directrice éditoriale adjointe :  
Véronique Marie

Directeur scientifique :  
Nicolas Molfessis

Comité scientifique :  
V.-L. Benabou, D. Bureau, L. Cadet, M. Collet,  
E. Dezeuze, S. Gaudemet, H. Hoepffner,  
J. Klein, B. Mathieu, H. Matsopoulou, L. Mayaux,  
F. Picod, P. Spinosi, Ph. Stoffel-Munck, F. Sudre,  
B. Teyssié, S. Torck

Rédactrice en chef :  
Elise Fils

Rédactrice en chef adjointe :  
Florence Creux-Thomas

Éditrice :  
Camille Humberdot

Avec la collaboration de :  
Ch. Blondel-Angebault, M. Garnier, M. Joseph  
Parmentier, É. Mallet, Cl. Sirinelli, *rédacteurs-analystes JurisData*, Cécile Lazarus, N. Berna,  
coordinatrice ARJ

Correspondance :  
sij@lexisnexis.fr  
Dépôt légal : à parution  
Commission paritaire : n° 1126 T 80376

Abonnement annuel 2025 :  
- France (métropole) :  
1 326,28 euros TTC (1 299,00 euros HT)  
- DOM-TOM et pays étrangers :  
1 419,00 euros HT  
Prix de vente au numéro :  
- France (métropole) :  
50,03 euros TTC (49 euros HT)  
- DOM-TOM et pays étrangers :  
49 euros HT

Supplément gratuit pour les abonnés.  
Ne peut être vendu.

Crédit photo :  
© Spiderstock\_GettyImage\_DigitalVision Vectors  
(Photo - première de couv)

Éditeur :  
LexisNexis  
Siège social : 141, rue de Javel  
75747 Paris Cedex 15  
SA au capital de 1.584.800 euros  
552 029 431 RCS Paris  
[www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr)  
Responsable Publicité :  
Caroline Spire  
[caroline.spire@lexisnexis.fr](mailto:caroline.spire@lexisnexis.fr)  
Relation client :  
Tél. : 01 71 72 47 70  
[relation.client@lexisnexis.fr](mailto:relation.client@lexisnexis.fr)  
Impression :  
Sprint  
Parc Industriel Euronord  
10, rue du Parc - 31150 Bruguières  
Origine du papier : Allemagne  
Taux de fibres recyclées : 6 %  
Certification : 100 %  
Impact sur l'eau :  $P_{TOT} = 0,01 \text{ kg / tonne}$



## CRIMES ET DÉLITS

6016

# Allocution d'ouverture



**Charles Vautrot-Schwarz**, doyen de la faculté Jean Monnet (Droit-Économie-Management) de l'université Paris-Saclay

**Clotilde Coron**, vice-présidente Égalité, diversité et inclusion de l'université Paris-Saclay

1 - La Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) de l'Université Paris-Saclay est la faculté de droit de l'Université Paris-Saclay. Elle est l'une des héritières de la Faculté de droit de Paris. C'est en effet à Sceaux que le doyen Vedel, en plus des deux sites du Panthéon et de la rue d'Assas, décide, à la fin de son mandat en 1967, de créer une « annexe » pouvant accueillir, dès novembre 1968, 600 étudiants de premier cycle « dans un cadre où il ferait bon étudier ». un terrain à Sceaux est disponible. Le Centre juridique de Sceaux était né ! Sa direction est confiée à Jean Imbert qui a entre autres qualités celle de vivre à Sceaux et qui, précédemment, dirigeait le centre de la rue d'Assas. Les cours sont alors assurés par les grands maîtres de la Faculté de droit de Paris : Georges Vedel et Jean Imbert en droit public, Pierre Raynaud et Jean Chevallier en droit privé, Jean Gaudemet en histoire du droit, ou encore Paul Coulbois en économie politique. L'équipe est renforcée par des maîtres-assistants, parmi lesquels Maurice Bourjol, Claude Bontems ou encore Pierre Pactet qui sera l'un des premiers doyens de notre faculté.

2 - À la rentrée 1971, le Centre juridique de Sceaux est arraché à la Faculté de droit de Paris pour devenir la « Faculté de droit de Sceaux » (puis la « Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion) ») en tant que composante de l'Université Paris XI (puis Université Paris Sud 11).

3 - Pourquoi ce détachement ? Parce que notre faculté s'inscrit désormais dans une ambition académique d'envergure nationale, voire européenne : créer un petit MIT à la française sur le modèle de la route 128, où les sciences exactes et les « sciences inexactes » (l'expression est du doyen Vedel) formeraient les deux réacteurs d'un vaste projet scientifique. Résultat : la Vallée Scientifique de la Bièvre est l'une des **plus fortes concentrations d'organismes de recherche en Europe**.

4 - Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Université Paris Sud 11 devient l'Université Paris-Saclay et allie les forces de ses composantes avec les grandes écoles (CentraleSupélec, AgroParisTech, ÉNS Paris-Saclay, l'Institut d'Optique Graduate School), les organismes nationaux de recherche (CNRS, INSERM, CEA, INRAE, INRIA et ONERA), et auxquels sont associées deux universités du territoire : l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne.

5 - Forte de près de 6000 étudiants, notre Faculté a toujours eu à cœur de soutenir et valoriser le droit pénal et les sciences criminelles. Le dynamisme de notre Faculté sur le plan de la recherche dans ce domaine n'est plus à démontrer et en porte encore témoignage la tenue aujourd'hui de cette journée d'études « Les violences de l'intime organisée par l'Institut Droit, Éthique, Patrimoine (IDEP) de l'Université Paris-Saclay et l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICP) de l'Université Paris-Panthéon-Assas sous le haut patronage d'Alexandra Louis, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes. Et nous remercions et saluons tout particulièrement le dynamisme et l'énergie de nos collègues Haritini Matsopoulou et de Carole Hardouin-Le Goff qui ont œuvré à sa construction et sa tenue.

6 - Cette volonté de notre Faculté de valoriser le droit pénal est encore renforcée aujourd'hui sur le plan de la formation puisque l'Université Paris-Saclay se dote d'un nouveau Master « Droit pénal et sciences criminelles » qui ouvrira à la rentrée 2026. La création de cette nouvelle mention permettra à nos étudiants d'acquérir des connaissances solides dans toutes les disciplines du droit pénal, branche du droit à l'importance avérée et à la complexité croissante. La pluralité des matières enseignées dans le cadre de cette formation aura pour objectif de préparer, de la meilleure façon, les étudiants à la vie pratique et de faciliter leur intégration dans la vie professionnelle. En dehors des enseignements assurés par